
Collecte des piles et cartouches

Sictom du Marsan

1038 Route du Marcadé

40090 Saint Perdon

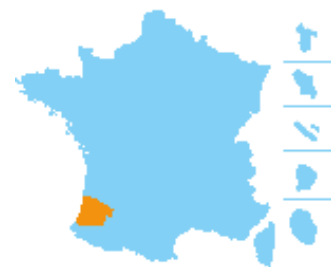
[Voir le site internet](#)

Adrien Petit

adrien.petit@sictomdumarsan.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention, le SICTOM du Marsan a souhaité sensibiliser les administrations de son territoire au tri des déchets dangereux, notamment les piles et les cartouches d'encre.

Pour cela le Syndicat a mis à disposition des mairies des 81 communes, des collecteurs de piles et des collecteurs de cartouches d'encre.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Installer un point de collecte dans toutes les communes du territoire afin que les usagers puissent déposer leurs piles et cartouches proche de chez eux.
- Sensibiliser le personnel administratif et les usagers au tri des déchets dangereux.
- Améliorer le tri et diminuer la quantité de déchets dangereux retrouvés dans les ordures ménagères et le tri sélectif.

Résultats quantitatifs

Piles :

- **6.385 tonnes** de piles collectées en 2013.

Soit une augmentation de 32% par rapport à l'année 2012.

Cartouches:

- **9.349 tonnes** de cartouches collectées en 2013.

Soit une augmentation de 169% par rapport à l'année 2012.

Résultats qualitatifs

Sans objet.

MISE EN OEUVRE

Planning

Janvier - Février 2013 :

- Distribution de collecteurs de piles et de collecteurs de cartouches dans les 81 communes du territoire.

Les collectes en mairies sont prévues 2 fois par an (en juin et en décembre).

Par ailleurs, à chaque déplacement en mairie, les agents du service communication contrôlent le remplissage des collecteurs.

Moyens humains

Le Service Communication suit les collectes de ces déchets dans les mairies. Ce sont donc 4 agents (pour l'année 2013) qui sont susceptibles de réaliser les prestations de collecte.

Moyens financiers

Sans objet.

Moyens techniques

Le Service Communication dispose de:

- 3 véhicules
- contenants en plastique pour la collecte

Partenaires mobilisés

Les mairies des 81 communes du territoire sont des partenaires privilégiés de cette opération et permettent le relais des consignes de tri auprès des usagers.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

A la suite de la mise à disposition de collecteurs dans toutes les mairies, les opérations de collecte se poursuivront chaque année.

Cette action est facilement reproductible dans tous les territoires.

Difficultés rencontrées

Cette action est peu originale.

Recommandations éventuelles

Rien

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | CENTRE DE TRI | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2014

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale